

## Produit

# AMUNDI HORIZON LONG TERME ESR - ASSUREUR (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000127349 - FR0014001A09 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type**: Parts de AMUNDI HORIZON LONG TERME ESR - ASSUREUR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

**Durée** : Ce FCPE a été créé pour une durée Indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers »)** : Non applicable

**Objectifs**: En souscrivant à AMUNDI HORIZON LONG TERME ESR, vous investissez dans un FCPE dont l'objectif de gestion est, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, la recherche de performance sur l'ensemble des classes d'actifs et notamment de tirer parti des primes de risque offertes à long terme.

Ce FCPE n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds sera comparée à celle de l'indice composite 85% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 15% MSCI World en Euros (dividendes nets réinvestis).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion, de long terme, qui permet de s'exposer aux produits de taux mais également aux autres classes d'actifs (actions, immobilier, dette privée et devises).

L'allocation du portefeuille sera dynamique entre les différentes classes d'actifs. Elle repose en premier lieu sur les perspectives macroéconomiques et de marchés de l'équipe de gestion, et des stratèges du groupe Amundi. Ces données sont ensuite confrontées à des critères d'analyse quantitatifs qui dressent une hiérarchisation des différentes classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Cette allocation est bien entendu évolutive.

L'allocation et la construction du portefeuille reposent sur la combinaison de trois axes principaux :

- la sélection d'actifs de portage sur le long terme : les produits de taux (cotés ou non cotés), l'immobilier physique (via OPC) et de dettes privées non cotées (via FIA);
- la sélection de classes d'actifs plus dynamiques (des actions, des obligations convertibles...);
- de plus, et à titre de diversification, le fonds investira, au regard des opportunités qui se présentent, dans des classes d'actifs plus défensives (devises, ETN...)

Des stratégies d'arbitrages sur l'ensemble des marchés d'actions, de taux et de devises peuvent être mis en place au sein du fonds afin de réaliser l'objectif de performance.

Les investissements seront effectués directement ou indirectement en recourant aux expertises de gérants internes ou externes au Groupe Amundi.

La sélection des OPC : le processus de sélection des OPC réalisées par une équipe dédiée à la sélection d'OPC. L'équipe de gestion sélectionne les fonds en fonction de leur objectif, du couple rendement/risque et des anticipations de marché.

### L'allocation et la construction du portefeuille incluent :

**Une Partie Actions** : l'équipe de gestion pourra investir, selon ses anticipations, sur toutes les zones géographiques y compris les marchés émergents. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations peut évoluer. L'allocation sera fonction des convictions et des anticipations de l'équipe de gestion (le fonds pourra s'exposer jusqu'à 30% de son actif net).

**Une Partie Taux** : les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant de notations dans les échelles de notation de Standard&Poor's, et/ou Moody's et/ou Fitch et/ou de notations jugées équivalentes par la Société de Gestion. Toutefois, cette notation ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais elle fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le fonds pourra indifféremment s'exposer jusqu'à 120% de son actif net, en direct ou au travers d'OPC classifiés obligataires, monétaires ou de stratégie mixte, aux obligations de tout type et aux produits de taux (notamment des obligations dites spéculatives à haut rendement, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D dans les échelles de notation de Standard&Poor's, de Fitch et/ou de Ba1 à C dans celle de Moody's (dans la limite globale de 30%)).

L'équipe de gestion pourra recourir à des titres intégrant des dérivés de type obligations convertibles (dans la limite globale de 10%), des obligations convertibles contingentes (dans la limite de 10%), EMTN structurée (dans la limite de 10%), des obligations callables (dans la limite de 10%) et obligations puttables (dans la limite de 10%).

L'équipe de gestion pourra recourir aux Exchange Traded Note (ETN) dans la limite globale de 10 % de l'actif.

**Immobilier** : l'équipe de gestion pourra recourir à des produits immobiliers (Organisme de Placement Collectif Immobilier) dans la limite globale de 30% de l'actif.

La gestion de la trésorerie sera assurée par l'intermédiaire d'OPC monétaires, d'instruments monétaires, de prise en pension ou de dépôts.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et +15.

Devises : Toutes devises, OCDE et hors OCDE. La gestion du risque de change se fera dans la limite d'un engagement total devises hors euro de 100% de l'actif net.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés** : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction** : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI HORIZON LONG TERME ESR.

**Politique de distribution** : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires:** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le règlement et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI HORIZON LONG TERME ESR.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 8 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	8 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 180	€6 140
	Rendement annuel moyen	-28,2%	-5,9%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 490	€8 850
	Rendement annuel moyen	-15,1%	-1,5%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 070	€12 960
	Rendement annuel moyen	0,7%	3,3%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€11 310	€15 170
	Rendement annuel moyen	13,1%	5,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 17/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 27/09/2013 et 24/09/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 25/11/2011 et 29/11/2019

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 08/03/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/03/2013 et 26/03/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 25/11/2011 et 29/11/2019

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	8 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€304	€1 337
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,1%	1,4%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,65% avant déduction des coûts et de 3,29% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,98% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	95,86 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	7,71 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 8 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 8 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

**Calendrier des ordres :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Gestionnaire de PER:** Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

**Composition du conseil de surveillance :** Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.